

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 03 février 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 27/01/2022

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-deux et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Votants: 17

Pour: 17

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Didier VORDY

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

**Absents:**

#### Objet: Adoption du budget 2022

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Comité syndical les propositions budgétaires concernant le budget 2022 en nomenclature M57.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés au chapitre (art 2312-2 du C.G.C.T.).

Le budget primitif 2022 annexé au présent rapport se résume ainsi :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 827 023 €	2 827 023 €
Investissement	894 259 €	894 259 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 721 282€</b>	<b>3 721 282 €</b>

Le Président propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2022 établi par nature et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M57 et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision. Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif du syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2022.
- Autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers

Le Président,

Jean ARCAS.

